

# Domaine Public DP

JAA  
1002 Lausanne

8 octobre 1992 - n° 1099  
Hebdomadaire romand  
Vingt-neuvième année

## Les impôts à la roulette

Vouloir maintenir l'interdiction des grands casinos sous prétexte que certains vont y dilapider leurs maigres revenus est une argumentation à la fois un peu courte et contraire au grand vent de la déréglementation qui souffle sur les pays industrialisés. Pourquoi empêcher les Suisses de flamber en misant à la roulette alors qu'ils peuvent le faire sur les quais d'Ouchy au volant d'un dangereux bolide acheté à crédit ? Et il y a contradiction à défendre l'idée de citoyens responsables appelés à se prononcer à tous les échelons de la vie politique tout en voulant leur refuser la liberté de claquer leur argent comme bon leur semble.

Quant à l'Etat, Otto Stich l'a rappelé la semaine dernière au Conseil national, il ne s'est jamais embarrassé de considérations morales pour encaisser de l'argent. Il prélève déjà sa part des gains réalisés à la loterie, au PMU et au Sportoto; il finance l'AVS grâce aux taxes sur le tabac et l'alcool et les PTT font d'importants bénéfices sur les lignes érotiques, qui ont elles aussi mis quelques familles en difficultés, pour ne citer que ces exemples.

Les arguments des partisans de cette réforme ne sont pas plus convaincants. L'assainissement des finances fédérales est certes nécessaire, mais il doit se faire dans la cohérence. Or ce n'est pas la vertu première de la droite libérale qui rechigne moins à encaisser l'argent des joueurs, dont le vice ne crée pas de nuisances et ne cause que peu de soucis à la Confédération, que celui des automobilistes. Et si l'argent n'a plus d'odeur dès qu'il entre dans les caisses de l'Etat, pourquoi le Conseil fédéral n'a-t-il pas aussi proposé de libéraliser la distillation et le commerce de l'absinthe, dont le marché clandestin échappe au fisc ? Et pourquoi continuer à réprimer la vente et la consommation de toutes sortes de drogues qui, si elles étaient libres, rapporteraient quelques millions sous forme de droit d'accise ? Serait-ce que le citoyen-consommateur de fée verte ou de cannabis est plus digne de

protection — ou moins responsable — que le citoyen-joueur ?

L'argument le plus vide de sens est encore celui de la présence de casinos à proximité de nos frontières, dans lesquels les Suisses dépensent, selon les estimations, entre 300 et 600 millions de francs par année. Il serait hypocrite, disent les partisans de la libéralisation, d'interdire à Genève ou à Lugano ce qui est autorisé à Divonne ou à Campione. Voilà posé tout le problème des frontières: trop infranchissables, elles entravent la liberté des personnes; trop ouvertes, elles deviennent inutiles. Et pour qu'elles existent, il faut bien que subsistent des différences entre chacun de leurs côtés: c'est à la fois leur justification et leur utilité; ce n'est que grâce à elles que les Etats peuvent garder leur «personnalité». C'est d'ailleurs le défi de la construction européenne que d'estomper ou de supprimer les frontières lorsque leur existence a des effets négatifs et de les maintenir lorsqu'elles sont estimées utiles.

L'hypocrisie, ce n'est pas d'interdire les casinos ici alors qu'ils sont autorisés en France, en Italie ou en Allemagne. C'est un acte de souveraineté émanant d'un pays dont certaines valeurs morales diffèrent de celles de ses voisins. L'hypocrisie, c'est d'utiliser les frontières en libre-service: comme la droite qui s'appuie sur leur existence pour moins taxer les carburants que ne le font nos voisins ou pour refuser une TVA à un taux euro-compatible tout en faisant comme si elles n'existaient pas lorsqu'on parle de droit de timbre ou de casinos.

Le malaise vient aussi de la manière dont cette réforme a été proposée, pour renflouer les caisses fédérales. L'exercice d'une liberté — celle de jouer dans des casinos — ne doit pas dépendre de l'état des finances publiques. Et il eût été plus honnête de se limiter à la seule argumentation qui a motivé ce projet de lever l'interdiction des casinos: le fait que cela devrait rapporter au moins 150 millions par année.

# Zéro de calcul

*Puisque l'argument principal en faveur d'une libéralisation des casinos est financier, essayons de voir combien cela va rapporter.*

(pi) Première source, le Message fédéral du 25 mars sur les mesures d'assainissement des finances fédérales 1992. On trouve quelques indications au point 34, «Levée de l'interdiction des maisons de jeu». Fait intéressant, alors qu'il aurait fallu au Conseil fédéral un message entier d'une cinquantaine de pages pour motiver cette réforme si elle n'était pas liée à l'assainissement des finances fédérales, ici une page et demi suffit. L'argumentation est donc sommaire, y compris sur les recettes escomptées: «Il est cependant réaliste de tabler sur des mises annuelles nettement supérieures à 200 millions de francs, ce qui rapporterait au minimum 150 millions si la Confédération procédait à un prélèvement dépendant du produit, sur les recettes brutes des jeux». Ce calcul signifierait donc que les trois-quarts des mises reviendraient à la Confédération. A ce taux-là, ce n'est plus de casino qu'il faut parler, mais de bureau de paiement des impôts volontaires.

Le reste du message, de même que le

projet d'article constitutionnel, parlent pourtant de prélever au maximum 80% des recettes brutes, et non pas des mises, des maisons de jeu.

La différence est de taille: les recettes brutes, c'est en effet les mises moins les gains des joueurs. Dans la mesure où une partie importante des mises est redistribuée aux joueurs sous forme de gains, impossible d'encaisser 150 millions avec des mises de 200 millions. Il y a donc erreur.

Téléphone à Christian Ayer, le secrétaire de la Commission des finances du Conseil national, commission qui a étudié le dossier. Etonnement et aveu d'incompétence: M. Ayer ne sait pas exactement à quoi se rapporte le terme «recettes brutes» et encore moins quelle somme il faudrait miser pour encaisser les 150 millions espérés par le Conseil fédéral. Personne donc à la commission des finances ne s'est posé cette question.

Remontons la filière et adressons-nous au département qui a rédigé le message.

Téléphone à Rudolf Dietrich, vice-directeur du service juridique du Département fédéral des finances. M. Dietrich n'en sait fichtre rien non plus et, pour tout dire, ne voit pas le problème. Il admet que le chiffre de 150 millions ne repose sur rien de précis et qu'il ne sait même pas quelle est la part des mises qui sont redistribuées aux joueurs sous forme de gains.

La question n'est pourtant pas de simple curiosité. Pour savoir combien l'Etat va pouvoir prélever sur les casinos, il faut qu'il sache approximativement quelle somme va être mise dans des établissements suisses (nettement plus de 200 millions, selon le message) et combien il reste dans les caisses du casino après paiement des gains aux joueurs. Mais M. Dietrich ne s'intéresse pas à la question. Personne ni au Conseil des États, où la réforme a été acceptée sans opposition, ni au Conseil national (96 oui contre 60 non et 10 abstentions) ne s'est penché sur les erreurs de calcul du Conseil fédéral.

## Bonjour la morale

Le projet de modification de l'article 35 de la Constitution fédérale est un modèle de contorsion, entre appât du gain et souci de préserver la morale publique. Ainsi est-il prévu, dans l'octroi des concessions, de tenir compte «des dangers inhérents aux jeux de hasard». D'autre part, une loi doit fixer des mises maximum. On se demande bien pourquoi: si le but est de protéger les personnes contre leurs faiblesses, autant maintenir l'interdiction actuelle (qui est, rappelons-le, assortie de la possibilité pour les cantons d'autoriser des maisons de jeu avec mises maximum à cinq francs); si le but est de renflouer les caisses fédérales, autant ne pas réfréner l'ardeur des joueurs.

Quant à l'alinéa 5, il prévoit que l'argent ainsi récolté par la Confédération «sera utilisé pour couvrir la contribution fédérale à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité». Une précision sans autre utilité que de dorer la pilule aux citoyens. Car dans tous les cas, l'argent ira dans la caisse fédérale. Mais cette rédaction montre un changement intéressant dans les mentalités des moralistes: l'actuel alinéa 5, qui date de 1920, prévoit que «Le quart des recettes brutes des jeux est versé à la Confédération qui l'affectera, sans égard à ses propres prestations, aux victimes des dévastations naturelles, ainsi qu'à des œuvres d'utilité publique». ■

GENÈVE

## Une question de foi

(jd) «Genève, j'y crois» proclame la *Tribune de Genève* nouvelle formule dans sa campagne promotionnelle. Mais Genève peut-elle croire la *Tribune*? Titres choc, affichettes coup de poing, raccourcis aussi audacieux que trompeurs, c'est l'une des faces de la Julie depuis sa reprise par le groupe lausannois Edipresse. La lutte à couteaux tirés sur le marché genevois des quotidiens justifie-t-il de sacrifier la qualité de l'information? Un exemple parmi d'autres. Vendredi 2 octobre, le Syndicat interprofessionnel des travailleuses et des travailleurs (SIT) présente en conférence de presse 60 réflexions et propositions sur la crise des finances publiques. Des propositions qui touchent aussi bien les économies à faire que les réorganisations nécessaires et les ressources à trouver.

Samedi 3 octobre, la *Tribune* titre en première page et sur trois colonnes: «Un syndicat veut faire payer les petits revenus». Le quotidien fait référence à l'idée du SIT d'assujettir les quelque 30 000 à 40 000 personnes aujourd'hui totalement exonérées d'impôts car «payer un petit quelque chose, c'est très pédagogique pour comprendre que l'Etat ne fonctionne pas tout seul» affirme un responsable du syndicat.

Mais au-delà de cette mesure symbolique, le SIT demande une augmentation de l'impôt sur les fortunes supérieures à un million (gain estimé de 60 à 70 millions), le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale et l'imposition sur les signes extérieurs de richesse (plus 100 millions).

A quel jeu joue donc la *Tribune*? A mettre de l'huile sur le feu des relations sociales pour stimuler les prochains feuillets de la crise? «Genève, j'y crois». Le «grand quotidien genevois» doit encore en donner des preuves. ■

# Déductions pour dettes et fantaisie genevoise

(ag) Genève prévoit de limiter les déductions pour dettes. Il est choquant, a déclaré le conseiller d'Etat Vodoz, de voir un contribuable déclarer un revenu brut de 300 000 francs et une fortune de 1 million sans qu'il puisse être imposé sur un revenu et une fortune nets, donc sans qu'il contribue pour un centime à l'impôt. Et de proposer un garde-fou, limitant les déductions autorisées à 50% du revenu brut.

L'idée est intéressante dans la mesure où la déduction est parfois manipulée, avec des limites toutefois qui sont la

difficulté de répéter l'exercice période après période (voir encadré sur les dettes des Vaudois).

Mais, incontestablement, cette disposition genevoise n'est pas compatible avec la Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

Certes, les cantons disposent de huit ans pour adapter leur législation ou s'offrir une originalité. Mais ce sera jusqu'au 31 décembre de l'an 2000 exclusivement. A partir de cette date, ils ne

## Le prix de la mobilité

(jd) Lors du débat au Conseil des Etats sur la ratification de l'accord de transit avec la Communauté européenne, on a surtout relevé la belle unanimité des sénateurs. Pourtant quelques voix se sont fait entendre qui exprimaient un malaise. Ainsi le Grison Gadiant n'a approuvé cet accord qu'à contre-cœur, «car il n'y a pas d'alternative». Mais il ne peut s'imaginer qu'à terme la Suisse continue de subventionner le trafic combiné. Son compatriote Mattias Cavvelty a demandé au Conseil fédéral des propositions concrètes pour l'imposition des poids lourds. Pour sa part le Zougais Iten, dénonçant le trafic des marchandises justifié par la seule différence de salaires entre les pays — on abat des arbres en Argovie, on les écorce en Allemagne pour les exporter vers l'Italie — s'est demandé jusqu'à quel point nous pourrions tolérer la croissance continue du trafic et des nuisances qu'il engendre. Et, citant l'ouvrage de Stephan Schmidheiny *Changer de cap*, d'en appeler à des prix de transport conformes au marché, c'est-à-dire prenant en compte la totalité des coûts engendrés.

Cette préoccupation revêt une importance accrue à la veille de l'ouverture du grand marché européen et dans la perspective de nouveaux marchés en

Europe de l'est. La Commission européenne prévoit d'ici 2010 une augmentation de 42% pour le transport routier des marchandises, de 33% pour le rail, de 25% pour la circulation automobile et de 74% pour le trafic aérien. Une fois de plus il faut constater que la stimulation de la croissance, en l'occurrence par l'intensification des échanges, précède la mise en place des conditions indispensables à un développement durable, ménageant les ressources naturelles et l'environnement.

A l'évidence le trafic des personnes et des marchandises contribue à la croissance économique. Mais les effets négatifs de la mobilité sont tout aussi évidents: pollution de l'air et de l'eau, bruit, destruction des paysages, coût des accidents, épuisement des ressources énergétiques. Si la part du secteur des transports dans la formation du produit intérieur brut est en Suisse de 4% environ, l'OCDE calcule que les coûts externes du seul trafic routier peuvent atteindre jusqu'à 5% de ce même BIP dans les pays membres.

Le mois dernier la *Neue Zürcher Zeitung* a inauguré une série d'articles sur les différents problèmes liés à la réincorporation dans le prix du trafic de tous les coûts qu'engendre ce dernier. Dans nos prochains numéros nous résumerons ces contributions, non pas que nous adhérons à tous les propos émis mais pour stimuler un débat que nous jugeons aujourd'hui de première importance. ■

pourront pas octroyer les déductions (dont la liste est fixée de manière exhaustive par la loi) à d'autres conditions que celles définies par le droit fédéral. On peut donc s'étonner que les responsables genevois ne renseignent pas sur les limites de l'exercice. A défaut, les projets rendus publics sont des amuse-galerie.

Indépendamment de la loi fédérale, le projet genevois ne semble pas compatible avec l'actuelle jurisprudence du Tribunal fédéral.

### Libéraux en tort

Sur un sujet analogue, l'initiative libérale vaudoise pour alléger l'impôt sur l'épargne, DP avait signalé qu'elle n'était pas en harmonie avec la loi fédérale. Réponse des juristes libéraux: aucune incompatibilité. Le Conseil d'Etat leur donne tort. En effet, la déduction n'est accordée que si la banque affecte cette épargne à des prêts hypothécaires, ce qui est une restriction non prévue par le droit fédéral. En conséquence, même si elle était acceptée par le peuple, cette disposition ne serait valable que jusqu'au 31 décembre 2000.

Question complémentaire: qu'attend le parti libéral pour retirer cette initiative? Elle est maladroite dans sa rédaction, inopportune dans la situation financière du canton de Vaud et, de surcroît, dirigiste à faire rougir un libéral. ■

## Riche et endetté

La moitié des contribuables endettés ont une dette de moins de 100 000 francs. Par contre, 4% des contribuables endettés ont une dette égale ou supérieure à 1 million de francs.

Près d'un millionnaire (en fortune brute) sur trois (32%) est endetté pour un montant d'un million ou plus.

La possibilité de s'endetter est liée au montant du patrimoine détenu. Le quart le plus fortuné des contribuables absorbe plus de 89% des dettes. Pour ces derniers, les dettes représentent presque 50% de leur fortune déclarée (ce ratio est en fait un peu surévalué puisque nous le calculons sur une fortune ayant fait l'objet de certaines déductions).

Numerus n° 5, septembre 1992.

# Le bouc émissaire

**Depuis que des citoyens européens doivent se prononcer sur le Traité de Maastricht, les critiques à l'égard des fonctionnaires européens ont redoublé: personnel trop nombreux et trop bien payé, aux pouvoirs exorbitants, institution antidémocratique. Vue de Bruxelles, la réalité est bien différente.**

Les pouvoirs de la Commission européenne sont-ils excessifs ? La Commission, rappelons-le, exerce un pouvoir d'initiative — elle prépare des propositions — et d'exécution. C'est le Conseil des ministres, donc les représentants des Etats membres, qui décide. Le pouvoir de la Commission est ainsi tout à

fait relatif. En réalité, les fonctionnaires européens tirent leur force, comme dans toute administration, de leur permanence, face à des conseils dont les profils changent au gré des élections nationales. Mais les ministres ont pris la mauvaise habitude de désigner la Commission comme bouc émissaire, quand ils doivent expliquer à leurs compatriotes une décision communautaire.

## Les fonctionnaires de la Communauté

	Cabinet du président	191
DG 1	Relations extérieures	765
DG 2	Affaires économiques et financières	224
DG 3	Marché intérieur et affaires industrielles	397
DG 4	Concurrence	323
DG 5	Emploi, relations industrielles et affaires sociales	323
DG 6	Agriculture	754
DG 7	Transports	145
DG 8	Développement	726
DG 9	Personnel et administration	2415
DG 10	Information, communication et culture	445
DG 11	Environnement, sécurité nucléaire et protection civile	158
DG 12	Science, recherche et développement	202
DG 13	Télécommunications, industries et industries de l'information et innovation	277
DG 14	Pêche	136
DG 15	Institutions financières et droit des sociétés	89
DG 16	Politiques régionales	221
DG 17	Energie	442
DG 18	Crédit et investissements	96
DG 19	Budgets	265
DG 20	Contrôle financier	170
DG 21	Union douanière et fiscalité indirecte	230
DG 22	Coordination des politiques structurelles	48
DG 23	Politique d'entreprise, commerce, tourisme et économie sociale	66
	Autres services (politique des consommateurs, interprètes, service juridique, etc)	4117
	Total	13 225

Source: Commission européenne, septembre 1992.

### Plus d'un fonctionnaire sur dix est traducteur

La Commission est composée de dix-sept commissaires nommés pour quatre ans. Son président est actuellement le français Jacques Delors. Les cinq Etats les plus peuplés (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne) ont droit à deux représentants, alors que les sept autres désignent chacun un commissaire. Chaque commissaire se voit attribuer un domaine de compétence spécialisé et dirige un ou plusieurs services de la Commission (qui compte en tout vingt-trois Directions générales). Les décisions sont prises collégialement.

La Commission emploie actuellement 13 225 fonctionnaires (voir le tableau). Soit autant de personnes que certaines grandes villes européennes. La Direction générale 9 vient en tête avec 2415 fonctionnaires: sont comptabilisés les membres des services administratifs et les 1594 traducteurs qui travaillent à la Commission. En examinant de près la répartition des postes alloués à chaque Direction, on s'aperçoit que certains

dossiers sont entre les mains de très peu de personnes. Par exemple, cinq fonctionnaires seulement s'occupent du problème de l'agriculture et de l'environnement. Tout le monde se plaint du surcroît de travail, surtout depuis que la Commission travaille sous la houlette de Jacques Delors... Le Conseil vient d'autoriser la Commission à créer cinquante nouveaux postes, après plusieurs années de blocage des effectifs. Une tendance s'installe, qui inquiète les fonctionnaires, consistant à engager avec des contrats temporaires des fonctionnaires nationaux, payés par leurs Etats, et plus enclins par conséquent à faire passer les intérêts de ces derniers avant ceux de l'Europe.

Dernière critique: les fonctionnaires européens recevraient des salaires mirifiques. Les fonctionnaires sont répartis en quatre catégories: universitaires et linguistes (niveau A), assistants administratifs (niveau B), secrétariat (niveau C), personnel non qualifié (chauffeurs, huissiers, etc, niveau D). A l'intérieur de chaque catégorie, il existe des échelons que le fonctionnaire gravit selon son ancienneté (tous les deux ans, il y a un passage vers l'échelon supérieur) et son âge. Une grille des salaires est établie pour chaque catégorie.

### Bien payés, sans plus

Il ne faut pas le nier, les fonctionnaires européens ont des salaires confortables: un haut fonctionnaire, père de deux enfants, gagne en moyenne 12 500 francs suisses par mois, un secrétaire peut gagner en fin de carrière 5820 francs par mois. Il n'y a pas de treizième salaire, mais les fonctionnaires jouissent de certains avantages (prime de département, école européenne gratuite). Ils ne paient pas d'impôt à l'Etat belge, mais un impôt leur est retenu à la source, qui est reversé directement au budget général de la Communauté.

A la Commission, on se plaît à souligner qu'à un grade équivalent, le salaire d'un fonctionnaire français expatrié est supérieur de 15%, celui d'un représentant des Nations unies de 30%. Sans doute. Mais la comparaison la plus naturelle s'effectue par rapport à la situation dans chaque pays de la CE. Et là, les points de vue divergent. Pour les pays du sud, dont la France, un emploi à la Commission demeure très attractif. Il l'est moins pour un ressortissant allemand.

de Bruxelles,  
Barbara Spéziali

# Politiquement correct... et sans saveur

Si «black» n'est pas raciste, «noir» l'est-il ?

(jg) Le camouflage verbal est un des plus sûrs indices du degré de complexité d'une culture. Chez nous l'exemple le plus frappant concerne les *vieux*, terme que l'on a remplacé depuis une trentaine d'années par le *troisième âge*, qui à son tour tend à être relayé par les *ânés*. On commence par remplacer un mot juste, mais considéré comme dévalorisant, par un terme d'une neutralité toute technocratique avant de retrouver un vocable, *ânés*, dont le sens est autre, mais qui est plus chargé de chaleur humaine. Il ne s'agit pas là d'hypocrisie sociale, mais de politesse, autrement dit d'une manière d'éviter ce qui pourrait froisser l'autre et qui mettrait le locuteur mal à l'aise.

## Le terme juste

Le mouvement du «politiquement correct» dont la presse fit grand cas il y a quelques mois se veut d'une certaine façon une démarche inverse. Il ne s'agit plus de désigner une personne ou un groupe par une expression symbolique relativement neutre, mais de retrouver

un terme juste qui ne soit pas dévalorisant.

Un exemple de camouflage verbal dans le langage à la mode, en tout cas en France, consiste à dire les *blacks* plutôt que les *noirs*. La distance est créée en remplaçant l'adjectif français par l'adjectif anglais, avec la connotation positive qui s'attache à l'usage de la langue de Michael Jordan. Un voyage récent au Québec nous a permis de nous rendre compte qu'il faut désormais parler d'*afro-américains* pour être «politiquement correct»; en ce qui concerne les autochtones, ils sont désignés partout sous le vocable d'*amérindien*.

## On banalise

Rien à dire contre ce vocabulaire qui décrit au plus juste son objet... et qui le banalise complètement ! Combat-on plus sûrement le racisme par la création d'un terme aussi juste que sans saveur, ou par un vocabulaire plus symbolique et chargé de connotations ? Franchement nous n'en savons rien, mais il nous semble que l'usage d'un terme

## FRAIS DE SANTÉ

# Vers un référendum des cantons

(ag) Pour l'observateur de la gestion des problèmes de l'assurance-maladie, c'est la gabegie complète. Les arrêtés fédéraux proposés pour 1993 et 1994 portent la marque de cette intelligence brouillonne qui caractérise le conseiller fédéral Flavio Cotti.

Le Conseil des Etats y va de ses formules propres. Les caisses-maladie se disent étouffées. Les médecins protestent. Et, enfin, les cantons dénoncent l'empiètement fédéral sur leurs compétences, le report des charges sur eux par le contrôle des tarifs de leurs hôpitaux. Le conseiller d'Etat zurichois Wiederkehr a notamment stigmatisé à travers ces mesures dirigistes le glissement vers

une médecine à deux vitesses. En effet, les cliniques privées ne sont pas touchées par ces arrêtés. Elles auront donc la faculté à la fois de développer leurs prestations et de reporter la totalité de leurs charges sur les caisses et les assurés qui peuvent payer le tarif hospitalisation privée.

Le conseiller d'Etat Wiederkehr ne craint pas d'accuser l'Etat central d'être un voleur qui crie «au voleur» (*Neue Zürcher Zeitung*, 2.10.1992).

La tension est telle que, à l'instigation de Zürich, les cantons étudient la possibilité de recourir au référendum. Il suffirait qu'il se trouve huit à le décider, comme le prévoit la Constitution fédérale (article 89, alinéa 2). Il serait intéressant de voir mis à l'épreuve ce droit inusité. Pour l'instant est attendu le résultat des délibérations du Conseil national. ■

«politiquement correct» avec sa neutralité rassurante crée un autre camouflage, celui de l'invisibilité, ce qui n'est pas forcément un progrès.

Dans cette perspective, on peut se référer à un document très réjouissant, publié il y a plus d'une année par la chancellerie fédérale et intitulé *Formulation non sexiste des actes législatifs et administratifs*. C'est là un des domaines où le politiquement correct a le plus tendance à fleurir. Disons le franchement: voilà un document qui évite l'esclavage des modes et qui se montre imaginatif et original. Il est rare que la chancellerie fédérale cite Henri Michaux avec un poème qui commence par :

*Il l'emparouille et l'endosque contre terre  
Il le rague et le roupète jusqu'à son drôle...*

On apprend que dans des mots tels que le *juge*, l'*ayant droit*, le *requérant*, les hommes sont toujours concernés et inclus, tandis que les femmes ne sont que sous-entendues. Cela semble évident, mais pour des non linguistes, c'est passionnant à lire.

Ce document propose quatre solutions pour mettre fin aux discriminations :

- la définition légale où par exemple on préviendrait en préambule d'un document: *par employé, nous entendons les collaboratrices et les collaborateurs qui, etc.*
- La version doublet intégral dans laquelle tous les termes désignant des personnes physiques sont dédoublés dans les deux genres, par exemple: *les employé(e)s ou les employées et les employés.*
- La neutralisation en utilisant des termes tels que *les personnes, quiconque, etc.*
- La solution créative qui vise à une combinaison des propositions précédentes et d'une façon générale de tous les moyens à disposition.

## L'Académie à la traîne

On rappellera ici le grand succès obtenu à la fin 1990 par le *Dictionnaire féminin-masculin des professions, titres et fonctions électives* publié par les cantons de Genève, du Jura et de Berne.

A noter que le rapport de la chancellerie contient la petite phrase suivante concernant la situation en France: «Comme l'Académie française tient obstinément à maintenir le masculin dit générique, il ne faut pas s'attendre dans un proche avenir à d'importants progrès en France». Tout ça pour dire que, face aux crispations verbales que l'on enregistre ici ou là, l'expérience helvétique peut encore servir. ■

LE REFUS DE LA RÉFORME DU PARLEMENT

# De l'estime du peuple pour ses représentants

**Wolf Linder**

directeur du Centre de recherche de politique suisse à l'Université de Berne

La déception se lisait sur le visage de mon vieil ami E., conseiller national. Que sa rétribution pour des journées de 12 heures reste inférieure à celle d'une femme de ménage, il pouvait encore l'admettre. Mais que 70% des votants aient rejeté cette réforme heurtait l'idée qu'il se faisait de sa fonction. «Notre travail et notre engagement ont-ils donc si peu de valeur au yeux du peuple ?» Le résultat du vote laisse effectivement songeur: pourquoi une dépense de 5 centimes par habitant et par jour en faveur du parlement paraît-elle exagérée alors que le même jour les citoyens approuvent un crédit impressionnant de 15 milliards pour les transversales alpines ?

Pour expliquer cette réaction on a cité le «fossé entre le parlement et le peuple». Attendons le résultat du sondage Vox dans deux mois pour savoir si ce motif, parmi d'autres, est pertinent. D'ici là je n'accorderai pas trop d'importance à l'argument de la mauvaise humeur des citoyens. Certes des enquêtes indiquent que la cote de popularité des Chambres fédérales est en légère baisse, mais elle reste généralement meilleure que celle des parlements étrangers. Je crois que le résultat de cette votation reflète plutôt les rapports difficiles qu'entretiennent parlement et démocratie directe.

## Succès assuré

Première constatation. Les députés fixent eux-mêmes le montant de leur rémunération qui est soumis au référendum facultatif. Imaginons les professeurs d'université et les hauts fonctionnaires décidant de leurs salaires — de 150 000 à 200 000 francs ou même plus — et contraints de demander l'aval du peuple. Il y a fort à parier que ces propositions seraient le plus souvent rejetées. Les rétributions que l'on se sert à soi-même sont toujours suspectes, même si elles sont modestes et amplement justifiées. Le parlement ne peut se libérer de cette suspicion puisqu'il est maître non seulement de son organisation mais encore de sa rémunération. De plus les droits populaires sont fondamen-

talement des instruments de contrôle qui expriment la méfiance. Le salaire des députés est un objet idéal pour le référendum qui, une fois lancé, est quasiment assuré du succès.

Mais la raison première de l'échec du projet réside, à mon avis, dans le fait que l'objectif de modernisation du parlement n'a pas été reçu par la population. Cela n'est guère étonnant. Jusqu'à très récemment on a valorisé le parlement de milice, bénévole, pilier central de notre culture civique et témoin de notre idéologie particulariste. Pendant longtemps les députés bourgeois n'ont pas voulu admettre que la réalité est tout autre, à savoir que le mandat parlementaire représente pour le moins une charge à mi-temps et qu'il y a en fait deux catégories de députés: les professionnels représentants d'intérêts et les miliciens. Et c'est très récemment avec les propositions de René Rhinow et de Gilles Petitpierre qu'une majorité s'est dégagée en faveur d'un parlement fort et efficace. Il était erroné de croire que le peuple allait accepter rapidement et sans effort particulier d'explication ce changement important: le parlement est plus qu'un simple rouage; c'est une institution dont l'image est profondément marquée en nous.

## Des familiers du système représentatif

Un regard sur la carte du pays révèle d'intéressants parallèles entre les résultats de la votation et les rapports différents à la démocratie directe et représentative des deux côtés de la Sarine. La Suisse centrale, Appenzell et Glaris — des cantons à forte tradition de *landsgemeinde* et de démocratie d'assemblée — ont donné de fortes majorités rejetantes. Vaud, Neuchâtel, Genève et le Tessin par contre ont mieux soutenu le projet de réforme que la moyenne alémanique; dans ces cantons les votations sont moins fréquentes et même les petites communes disposent d'un parlement. Il est possible que le meilleur accueil fait au projet par les Romands résulte d'une familiarité plus grande avec le système représentatif. En Suisse alémanique par contre on entend fréquemment dire que seule la démocratie directe est une véritable démocratie; le

parlement et le gouvernement sont relégués à l'arrière-plan.

Une telle conception de la démocratie présume des réelles possibilités des droits populaires et méconnaît l'importance du parlement. Le rêve suisse (-alémanique) de voir les autres pays européens adopter des formes de démocratie directe est légitime. Mais peut-être devrions-nous apprendre à mieux connaître le parlement de notre propre pays. ■

Ce point de vue a paru dans le *Tages Anzeiger* du 3 octobre. Traduction DP.

## EN BREF

L'ouverture à la concurrence des marchés publics inquiète certains car, comme le rappelait récemment l'AGEFI, il sont l'un des plus protégés dans notre système fédéraliste à trois étages. Le journal officiel de la Communauté économique deviendra un organe de publication obligatoire des adjudications, et il sera complété par un système électronique *ad hoc*.

Dans la *Tribune de Genève* du 28 septembre Raphaël Saborit commentait la votation sur le droit de timbre par ces mots: «Ceux qui prétendent que les banques commandent dans ce pays n'ont pas tout tort...».

## DP DP Domaine Public

**Rédacteur responsable:** Jean-Daniel Delley (jd)

**Rédacteur:** Pierre Imhof (pi)

**Secrétaire de rédaction:**

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Wolf Linder

De Bruxelles, Barbara Spéziali

**Abonnement:** 75 francs pour une année

**Administration, rédaction:** Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

**Téléphone:** 021 312 69 10

**Télécopie:** 021 312 80 40 – CCP: 10-15527-9

**Composition et maquette:**

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

**Impression:**

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

# Une page de micro-histoire

*(cfr) Le parti socialiste suisse et la coordination de ses sections cantonales ont, on le sait, le projet de lancer un hebdomadaire romand le printemps prochain. Ce n'est pas la première tentative de lancement d'un journal de gauche qui sorte des limites de la clientèle des militants de parti.*

On a récemment recherché une solution hebdomadaire lors de la disparition du *Peuple-La Sentinelle* en 1971. Le *Point* a été lancé à Genève quelques années plus tard. En 1980, on étudia la création d'un quotidien romand de la gauche démocratique qui ne rencontra qu'un faible intérêt.

## Faire entendre une autre voix

On connaît moins l'entreprise des milieux syndicaux, en 1954, et les discussions autour de la création d'un grand quotidien intersyndical et parasyndical en Suisse romande.

Le premier document, de 1954, qui porte la mention «confidentiel», semble avoir été distribué aux secrétaires syndicaux romands de fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse. Il vise à briser l'étroitesse de l'audience des quotidiens de gauche de l'époque (*Le Peuple-La Sentinelle*, *La Voix ouvrière*), mais aussi de faire entendre une autre

voix que celle de la «presse bourgeoise»: *«Ce n'est pas pour rien que les milieux dirigeants de l'industrie et de la banque comme aussi les partis politiques ont les leviers de commande de la plupart des quotidiens»*, dit l'un des intervenants, avant de citer le mot d'un secrétaire de la CGT française: *«Le quotidien c'est le pain, l'hebdomadaire, c'est le gâteau; chacun mange du pain et tout le monde ne mange pas de gâteau»*. Son public cible (le grand public) n'est pas moins ambitieux que son projet: *«provoquer un vaste rassemblement social»*. Le document postule une contribution active des fédérations syndicales pour arriver rapidement à un tirage quotidien de 43 250 exemplaires pour neuf éditions régionales réparties comme suit: Genève, Lausanne, Vevey-Montreux, Yverdon, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Jura, Fribourg, Valais.

L'estimation provisoire du capital nécessaire est de l'ordre de 500 000 à

700 000 francs, dont un peu plus de la moitié serait souscrit par les organisations syndicales qui auraient, au surplus, à garantir pour une période de six à neuf mois un certain nombre d'abonnés. Un fort volume de publicité est également prévu.

## Un quotidien pour 10 000 abonnés

La tentative de 1980-1982 est due à l'initiative du parti socialiste. Une évaluation de février 1981 envisage un coût annuel de 1,5 million de francs dont 10 000 abonnés, à 10 francs par mois, fourniraient l'essentiel, la publicité produisant 20% des recettes. L'éditeur serait une société anonyme, avec participation au capital et aux décisions de la coopérative des travailleurs de l'entreprise. L'enquête menée pour mesurer l'intérêt du projet n'a recueilli que 869 réponses, dont un peu plus de la moitié (445) jugent que le journal pourrait être viable, 339 jugent le journal indispensable, 659 personnes seraient prêtes à souscrire un abonnement de 120 francs et 181 une part sociale de 500 francs. La mission que se donnait le journal était d'être libre de toute attache du parti, mais se réclamant du socialisme démocratique, et de s'adresser *«notamment aux milieux économique-sociaux non politisés ou dépolitisés, tels que les jeunes, les travailleurs non organisés et les femmes»*. Le quotidien n'a jamais vu le jour.

BERNE

## Avarice ou prémonition ?

*(cfr) Les électeurs de la ville de Berne ont manifesté à fin septembre leur volonté de faire des économies, en rejetant plusieurs projets soumis à référendum. L'un de ceux-ci était l'achat de nouveaux automates pour la vente de billets pour les transports publics. Le crédit nécessaire était de 15 millions de francs, les frais annuels, après acquisition, étant évalués à un plus plus de deux millions.*

On peut s'interroger sur les conséquences de cette décision: l'entretien des anciennes machines coûtera tout de même un million de francs par an, pour autant que les pièces de rechange restent disponibles. L'entreprise Autelca-Ascom, à Gümlingen, comptait sur cette commande pour éviter des mises au chôma-

ge. L'adaptation des tarifs n'est guère facilitée parce que ces machines, qui ont plus de vingt ans, n'acceptent pas des sommes supérieures à 2 francs et ne rendent pas la monnaie. Enfin, le système d'oblitération n'est pas compatible avec celui des machines plus modernes des autres entreprises de transport de la région (les CFF en particulier) ce qui exclut la création d'une communauté tarifaire en 1994, comme on l'avait envisagé.

Néanmoins, dans leur avarice, les électeurs bernois ont peut-être anticipé une évolution qui va probablement vers la suppression de ces distributeurs à billets, justement en raison de leur coût; un certain nombre d'entreprises s'interrogent déjà et vont chercher à développer d'autres réseaux de vente (par exemple dans les kiosques) pour n'installer, aux arrêts ou dans les véhicules, plus que des machines à oblitérer les billets. Ce vote accélérera peut-être le mouvement à Berne. ■

## Budget serré

L'hebdomadaire actuellement en gestation, dont la rédaction serait assurée par des professionnels, devrait coûter un peu moins de 800 000 francs; 6600 abonnés (donc un nombre d'acheteurs plus élevé que celui des adhérents aux partis socialistes romands) à 85 francs sont nécessaires, avec un peu de vente au numéro et 150 000 francs de recettes publicitaires. Il reste un déficit de 21 000 francs. Les calculs sont très serrés, ce qui laisse peu de marge pour l'imprévu; un certain nombre de numéros seraient à la charge du Parti socialiste suisse, qui supporte actuellement l'édition des *PSS-Info*.

A titre de comparaison, relevons que le parti libéral-radical tessinois lance son hebdomadaire *Opinione liberale* avec un budget annuel de plus d'un million de francs dont 350 000 francs, au moins, sont à la charge des abonnés, le solde devant provenir de la publicité. ■

# Les salaires coûtent cher, dit la SDES

(ag) Selon l'Institut der Deutschen Wirtschaft, le salaire horaire moyen de 22,25 francs pratiqué en Suisse en 1991 était le plus élevé en comparaison internationale. A ce chiffre s'ajoutent 11,30 francs de charges accessoires (contributions sociales légales, conventionnelles et volontaires, ainsi que les jours fériés).

La Société pour le développement de l'économie suisse (21.09.1992) diffuse complaisamment cette information en soulignant que le coût de la main-d'œuvre, c'est-à-dire son bas prix, est un des principes indicateurs de compétitivité. «A cause de ses coûts salariaux élevés, la Suisse est fortement désavantagée par rapport aux pays européens et d'outre-mer».

Or, le graphique publié à l'appui de cette thèse dément l'affirmation. Le trio de tête des pays chers, soit l'Allemagne, la Suisse et la Suède sont précisément des pays de haute compétitivité industrielle.

De surcroît, les charges accessoires modérées en Suisse signifient que le salarié supporte personnellement une part plus forte de charges sociales notamment, en comparaison européenne, au titre de l'assurance-maladie.

Enfin, la conversion en une monnaie unique forte, le franc suisse, fausse la comparaison notamment avec les pays à monnaie faible.

De tous les genres, le pseudo-scientifique est le plus détestable. ■

# Les ristournes confidentielles et le Valais

(ag) Dans son rapport sur l'inspecteurat fiscal, le Conseil d'Etat vaudois consacre quelques lignes aux «ristournes confidentielles». DP (n° 1084) y avait consacré une enquête.

«En outre, dit le rapport, une affaire récente, qui intéresse plusieurs centaines de contribuables, met en lumière les effets indirects d'une dotation trop faible de l'inspecteurat fiscal. Il s'agissait en l'espèce de ristournes «confidentielles» versées par des fournisseurs à leurs clients; nombre de ces derniers ont cédé à la tentation de ne

point les déclarer, le risque d'un contrôle leur paraissant faible.»

Le phénomène ne s'est évidemment pas limité au canton de Vaud, plusieurs entreprises à ristourne confidentielle travaillant pour l'ensemble du marché et certaines notamment, vu leur implantation géographique, avec le Valais.

On dit que dans ce canton l'autorité aurait renoncé à tirer trop fort sur ce bout de laine, car il entraînerait trop l'écheveau, à un moment où beaucoup d'entreprises sont en difficulté grave. A l'ouïe de la rumeur, une mise au point serait utile. ■

# La saga du jongleur

(jd) Werner K. Rey, récemment retrouvé aux Bahamas, est prévenu d'une faillite frauduleuse parmi les plus importantes de l'après-guerre en Suisse, deux milliards de francs environ. Le financier déchu réussit aujourd'hui encore le tour de force, grâce à la bienveillance de journaux comme *Blick* et *Bilanz*, d'accréditer l'image d'un homme d'affaires inventif, victime de l'incompréhension de l'élite économique helvétique, de la hargne tenace d'un rédacteur de la *Neue Zürcher Zeitung* et lâché par des banquiers timorés. Pour peu nous compatirions à la solitude de ce manager de fond soi-disant ruiné et poursuivi par un appareil judiciaire injuste et liberticide.

Le livre de Rita Flubacher, journaliste économique à la *Weltwoche*, qui a déjà l'an passé, dans l'hebdomadaire zurichois, consacré une série d'articles fouillés à la saga du jongleur, resitue le personnage dans sa juste perspective: un boursicoteur qui a cru pouvoir multiplier l'argent par la grâce du mouvement perpétuel. De son apprentissage qu'il accomplit à la bonne école de l'IOS de Bernie Cornfeld — comment jouer avec l'argent des autres — à l'effondrement de la holding Omni, le parcours de Rey n'est qu'une succession de coups de poker, une fuite en avant d'achats et reventes, de bricolages en camouflages, de bilans truqués en constructions juridiques opaques, de pillages d'entreprises en transferts clandestins d'actifs (Bally, Harpener et bien d'autres encore).

Ce qui frappe dans la minutieuse exposition des faits et gestes de Werner K. Rey proposée par Rita Flubacher, c'est bien sûr la configuration psychologique du personnage, habité par le démon du

jeu et totalement incapable de distinguer le légal de l'illégal. Mais plus encore, c'est l'incroyable crédulité des banquiers sans la largesse desquels Rey n'aurait jamais pu prendre son envol ni le poursuivre si longtemps; c'est la naïveté et l'incompétence d'administrateurs, poids lourds de l'économie suisse, à tel point fascinés par Rey qu'ils en ont oublié la plus élémentaire prudence de mise dans le monde des affaires; c'est l'impuissance de la justice à démêler l'écheveau des combinaisons financières malhonnêtes et à poursuivre efficacement son auteur. Car il y a fort à parier que si Rey se présente un jour devant un tribunal, il bénéficiera alors du délai de prescription. ■

Rita Flubacher: *Flugjahre für Gaukler*, Weltwoche Verlag.

# Mieux vaut faire pitié qu'envie

(jd) Si l'on en croit les chiffres publiés par l'Administration fédérale des douanes, les exportations horlogères ont progressé de 12,4% en août dernier par rapport au mois correspondant de l'an passé. Entre janvier et août de cette année elles ont même fait un bond de 22,3%, toujours en comparaison de la même période de l'année précédente. Chiffres repris par le *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne* du 30 septembre dernier. Réfutation immédiate de la Fédération horlogère (FH): les exportations d'août 1992 ont chuté de 4,5% et n'ont crû que de 9,2% durant les huit premiers mois de l'année. Explication de ces différences: l'Administration fédérale des douanes s'exprime en valeur réelle, la FH parle de valeur nominale. En période de négociation des conventions collectives, il vaut mieux faire pitié qu'envie. ■

## ici et là

● La Commission de solidarité internationale du Parti socialiste vaudois organise le 19 novembre à 20.15 heures, à la Maison du Peuple, salle 4 un débat sur le thème: **Quel soutien pour l'Albanie?** Victor Ruffy, qui a entrepris plusieurs actions dans ce pays, animera cette soirée.

● La 11<sup>e</sup> Conférence européenne sur l'énergie solaire photovoltaïque aura lieu à Montreux, au Centre des Congrès, du 12 au 16 octobre. La Société vaudoise pour l'énergie solaire est à disposition pour tout complément d'information au 021/314 30 16 (Christopher Pyroth) et au 021/808 64 29 (Olivier Zahn).